

CREATION D'UN CLUB

Conditions de Création d'un Club de Pétanque

1) ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

- a) Convocation
- b) P.V. de l'assemblée générale avec adoption des statuts types F.F.P.J.P. (textes officiels 08/2001)
- c) Feuille d'émargement pour les personnes présentes à l'assemblée générale
- d) Constitution du bureau

2) DECLARATION A LA PREFECTURE

- a) Imprimé de déclaration à retirer à la Préfecture ou Sous Préfecture et à retourner
- b) Joindre le P.V. de l'assemblée générale constitutive
- c) Liste de la composition du bureau du club

3) DECLARATION AU COMITE DEPARTEMENTAL

- a) Copie de l'imprimé de déclaration à la Préfecture, et à la Jeunesse et Sports + P.V. de l'assemblée générale constitutive
- b) Composition du bureau du club + affiliation

4) OUVERTURE COMPTE BANCAIRE (voir sa banque)

5) FONCTIONNEMENT DU CLUB

- a) Respect du règlement de la F.F.P.J.P. et du Comité du Gers
- b) Réunions du bureau : convocations, tenues des réunions, compte rendu des réunions, cahier de délibérations.

6) RELATION AVEC LE COMITE

- a) Dates des Concours
- b) Prise de licences
- c) Respect des divers engagements pour les Championnats Départementaux.

7) DEMANDE D'AGREMENT A LA JEUNESSE ET SPORTS